



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>63740</b>	De <b>M. Dominique Baert</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > francophonie	<b>Analyse</b> > développement. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>09/09/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/10/2014</b> page : <b>8397</b>		

### Texte de la question

M. Dominique Baert interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qu'il entend donner au rapport présenté par M. Jacques Attali pour développer l'espace « francophilophone », « moteur négligé de croissance et de développement ». En effet, Jacques Attali a remis mardi 26 août au Président de la République un rapport sur « La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable ». Il y explique que le potentiel économique de la francophonie est énorme et insuffisamment exploité par la France. De fait, la ligne de force du rapport repose sur l'idée que, progressivement effacées, les frontières nationales ne sont plus les seuls critères d'appartenance identitaire, mais que ce sont surtout la langue et la culture qui constituent la nouvelle géographie. Et de fait l'espace géolinguistique économique de la francophonie va au-delà des frontières institutionnelles de la francophonie, et embrasse les cinq continents. D'ici à 2050, le nombre de francophones pourrait atteindre 770 millions d'habitants, constituant le 4e espace géopolitique de la planète : encore faut-il que pour cela, des efforts soient conduites, d'où les 53 propositions formulées par le rapport Attali. Parmi celles-ci, l'auteur fait observer avec pertinence que, pour réduire les obstacles de l'intégration économique, il serait essentiel de « créer une union juridique et normative francophone » pour promouvoir le droit continental (et contenir la poussée du droit anglosaxon) et les normes françaises. Il préconise ainsi de « réorienter l'envoi d'experts internationaux français vers les secteurs stratégiques, producteurs de normes pour les activités économiques » (proposition n° 50), ou d'établir « une position commune des pays francophones lors des négociations commerciales ou environnementales mondiales » (proposition n° 52). Il lui demande donc quelle appréciation le Gouvernement porte sur ces propositions et si, en partageant la perspective, il envisage de prendre rapidement des initiatives en ce sens.

### Texte de la réponse

Le rapport remis par Jacques Attali au Président de la République fournit une analyse intéressante et riche sur le poids économique de la francophonie dans l'économie mondiale et sur les enjeux qui s'y rapportent. Il identifie les secteurs porteurs où elle peut être créatrice de croissance et d'emploi et précise les leviers sur lesquels il semble possible d'agir. Ce rapport s'inscrit pleinement dans le cadre de la diplomatie économique définie par le ministre des affaires étrangères et du développement international, qui prend en compte l'atout considérable que représentent, sur les cinq continents, le partage de la langue française et les liens tissés au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les recommandations de ce rapport feront l'objet d'un examen attentif, dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, qui permettra de mesurer l'impact et le coût de chacune d'elles et de définir des priorités. Parmi les recommandations citées, certaines rejoignent les orientations mises en oeuvre, avec l'appui de la France, par l'Organisation internationale de la Francophonie qui encourage la création de réseaux



professionnels francophones et travaille à renforcer la coordination entre pays francophones dans le domaine juridique mais également sur les grands enjeux actuels, tel que l'environnement et le climat. Le gouvernement entend tirer tout le parti possible des recommandations de ce rapport.